

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixièmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En foi de quoi je me suis signé à Lusry le 7. Mars 1799
D. Wagniere Instituteur

16.

A. En Argent 60th de quatre bat pica! En
Blé 6, Sac et 1/2 quartierons mesure de Morges
deux char de Bois
B. De la Commune,

D. De la Commune

151

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Mollens

C'est un Village

C'est une Commune

Agence de Mollens

District de Morges

Canton du Lenan

Il y a sept Maisons à un quart d'heure de distance dans les quelles il y a 8 enfants qui fréquentent l'école

Point

Berolle Ballens Bière et Montricher à un 1/2 Lieue
Bières et Lôle à une Lieue

Il est dit cy devant

Handwritten signature and number 76

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Nord et Sud

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture, l'écriture, l'Arithmétique, la Religion, la Musique des Psaumes, Cantiques, Catéchisme, l'Écriture et Prière

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient en Hivers et en été, deux fois par jour, à l'exception du temps des Moissons

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Vieux et le Nouveau Testament, les Psaumes, le Catéchisme, un Recueil de Psaumes et un de Prière

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les Écoliers sont assidus pendant l'hiver, il seroit à souhaiter que les plus Jeunes, qui ne sont pas Nécessaires à leurs Parents, fussent plus assidus, pendant l'été.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Sept heures par jour en Hivers, et quatre en été

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Oui suivant leurs Capacités

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Citoyen Pasteur examinoit les Aspirans et les presentoit au Cédant Seigneur de Mollens qui en choisit un de la Commune de Mollens

b. D'où est-il?

Sigis. Gabriel Hlus

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

60 Ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

5 Enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

12 Ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a toujours été à Mollens, auparavant Agriculteur

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Les fonctions de Lecteur, Prière le Dimanche et le Vendredi, le Chant des Psaumes

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il y en a en Hivers de 60 à 65 tant Garçons que filles

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

En été de 15 à 20 des plus Jeunes, les plus âgés fréquentent l'école qui se tient pour eux des Psaumes à 7 heures le Dimanche Environ trois Heures quoy qu'il ne soient

I V. *(pas dispensés de toute celle de la semaine)*

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

un petit Jardin

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non

b. Quelle en est la valeur?

Il n'y en point

c. Source des revenus.

La même réponse que la précédente

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les Bourgeois et les non Bourgeois payent pour chaque enfant un quartier de Bled et 5 bas d'argent par année (est la Coutume qui perçoit ces Contributions qui quelque fois se relâche en partie) Mais qui dans tous les tems paye une pension fixe au (Instituteur)

15°. Bâtiment de l'école.

Il y en Bâtiment pour l'école?

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux sans être délabré

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il y a une chambre pour l'école, et Petit Logement pour l'Instituteur, le Bâtiment est à la Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Point de Louage

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension de l'instituteur Consiste à six Sac de Bled et 48 franc en Argent et le Bois pour son chauffage

elle dérive en partie de ce que les orfèvres payent à la commune en partie de la Casse de la commune

Rien pour les deniers articles

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

153

153
N. 77

El. St. Sulpice, au centre du Village.

Commune en la

Paroisse d'Ecublens, Agence de St. Sulpice

District de Morges

Canton du Léman

Le moulin de St. Sulpice à 10 minutes du Village

20 au Village et 4 au Moulin